# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

N°2020-610
Objet : Rue Saint Michel (à hauteur du n°51 bis)
Circulation interdite sur la piste cyclable

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 2 décembre 2020, présentée par Monsieur Mathieu Jouan afin de procéder à des travaux d'élagage de végétaux dépassant sur le domaine public,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue Saint Michel (à hauteur du n°51 bis), d'interdire la circulation des vélos sur la piste cyclable au droit du chantier, le samedi 5 décembre 2020, de 10h à 11h,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus et la pose d'une benne, rue Saint Michel (à hauteur du n°51 bis), la circulation des vélos sera interdite sur la piste cyclable, au droit du chantier, le samedi 5 décembre 2020, de 10h à 11h.

- Les cyclistes emprunteront la voie réservée aux véhicules à cet endroit.

ARTICLE 2 : Monsieur Mathieu Jouan sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Monsieur Mathieu Jouan devra respecter le protocole sanitaire en vigueur suite aux annonces gouvernementales.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 3 décembre 2020

Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

P/o. Christian Bourgeon
Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)